

ÉNONCÉ SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

HEFFEL GALLERY LIMITED (la « Maison Heffel ») agit en tant que mandataire pour vendre la pièce de monnaie Summum et des dessins associés (le ou les « lots ») de la Monnaie royale canadienne (le consignateur) dans le cadre de cette vente aux enchères. Pour participer à la vente aux enchères du ou des lots du consignateur, vous devez fournir au consignateur et à la Maison Heffel vos renseignements personnels, y compris, sans toutefois s'y limiter, votre nom, votre date de naissance, votre adresse, vos coordonnées, votre langue de préférence, vos renseignements bancaires et financiers. Toutes les questions facultatives pour l'inscription sont clairement identifiées comme telles. Vous pourrez vous inscrire à la vente aux enchères même si vous ne souhaitez pas répondre à une ou plusieurs questions facultatives.

COLLECTE

Le consignateur est autorisé à recueillir et à utiliser vos renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et est régi par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pendant la période de conservation relative à la présente vente aux enchères. La Maison Heffel est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), qui définit les règles qui régissent la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels en reconnaissant le droit à la vie privée des personnes en ce qui concerne leurs renseignements personnels et la nécessité pour les organisations de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels. Votre utilisation du site Web de la Maison Heffel et la gestion de vos renseignements personnels par la Maison Heffel sont régies par sa déclaration de confidentialité. Toute utilisation secondaire et toute conservation par la Maison Heffel des renseignements personnels recueillis dans le cadre de la présente vente aux enchères, indépendamment des exigences du consignateur, nécessite une autorisation légale distincte.

Les renseignements personnels recueillis lors de la procédure d'inscription des enchérisseurs sont confiés à la Maison Heffel qui en assure la garde et la gestion. La Maison Heffel divulguera directement et en toute sécurité au consignateur tous les noms complets, les dates de naissance, les adresses et les courriels des enchérisseurs inscrits. Le consignateur conservera ces renseignements conformément à son calendrier de conservation prévu.

UTILISATION

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins suivantes :

- pour vous inscrire en tant que participant à la vente aux enchères (par la Maison Heffel au moyen de sa page Web d'inscription des enchérisseurs ou de ses formulaires);
- pour effectuer une vérification préliminaire de la connaissance des clients pour tous les enchérisseurs inscrits (par le consignateur en utilisant le nom complet, la date de naissance et l'adresse);
- pour contacter l'enchérisseur retenu et effectuer une vérification complète de la connaissance des clients (par le consignateur à l'aide de ses formulaires de connaissance des clients);
- pour confirmer l'absence de paiement par un tiers de la part de l'enchérisseur retenu pour le ou les lots du consignateur (par le consignateur à l'aide des renseignements bancaires recueillis par la Maison Heffel et dans les formulaires de connaissance des clients du consignateur);
- pour conclure la vente du ou des lots du consignateur (par la Maison Heffel à l'aide des renseignements financiers);
- pour finaliser l'expédition du ou des lots du consignateur (par le consignateur à l'aide des coordonnées);

- pour communiquer avec les personnes au sujet de la vente aux enchères au cours du processus de vente aux enchères (par le consignateur ou la Maison Heffel à l'aide des coordonnées).

DIVULGATION

Le consignateur peut divulguer à la Maison Heffel les résultats de la vérification préliminaire de la connaissance des clients, au besoin. La Maison Heffel divulguera au consignateur les renseignements bancaires de l'enchérisseur retenu pour permettre au consignateur de vérifier que la somme versée par l'enchérisseur retenu à la Maison de vente aux enchères provient directement du même compte bancaire que celui indiqué au consignateur pendant l'évaluation complète sur la connaissance des clients (c.-à-d., pour vérifier l'absence de paiements par un tiers pour le ou les lots). L'ensemble des renseignements recueillis lors du processus de connaissance des clients sur l'éventuel enchérisseur retenu (voir ci-dessous) ne seront en aucun cas divulgués à la Maison Heffel et demeureront sous la garde et le contrôle de la Monnaie.

ENCHÉRISEUR RETENU

L'enchérisseur retenu devra fournir d'autres renseignements personnels afin que le consignateur puisse procéder à une vérification complète dans le cadre du processus de connaissance des clients. À défaut, la vente du ou des lots à l'enchérisseur retenu pourrait être annulée. Cette exigence relative à la diligence raisonnable dans le cadre du processus de connaissance des clients et la collecte de renseignements personnels afférents sont autorisées en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT). Ces renseignements personnels seront utilisés par le consignateur uniquement dans le but d'effectuer l'évaluation de connaissance des clients. La Maison Heffel pourra être informée de la réussite ou de l'échec de l'enchérisseur retenu à la vérification dans le cadre du processus de connaissance des clients. Les renseignements personnels visés par le Règlement d'application de la LRPCFAT peuvent être partagés avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et le consignateur peut divulguer aux organismes chargés de l'application de la loi appropriés tout renseignement dont il prend connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de conformité et qu'il estime, pour des motifs raisonnables, être pertinent dans le cadre d'une enquête ou de poursuites en vertu de la LRPCFAT.

QUESTIONS ET PLAINTES

Les questions, commentaires, préoccupations ou plaintes concernant le présent énoncé, vos droits à la protection des renseignements personnels ou la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels du consignateur ou de la Maison Heffel et leurs obligations connexes peuvent être adressés :

- au Bureau de la protection des renseignements personnels de la Monnaie : vieprivee@monnaie.ca;
- à la Maison Heffel, à l'attention de Rebecca Rykiss : rebecca@heffel.com.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à propos de la gestion de vos renseignements personnels dans le cadre de cette initiative. Pour en savoir plus, veuillez consulter son site Web <https://www.priv.gc.ca/fr/>.